

GUIDE DES HOTES DE QUEMENES

Saison 2020 | 3 avril – 25 octobre



Amélie GOOSSENS & Etienne MENGUY

Ferme de l'île de Quéménès

Île de Quéménès

29259 Île Molène

info@quemenes.bzh | 06 30 61 27 48

Suivez-nous sur notre site internet www.quemenes.bzh

et sur les réseaux sociaux



SOMMAIRE

Sommaire	2
L'île	3
≡ Quéménès en quelques chiffres	3
≡ Vivre autrement l'accès à l'énergie et sa consommation	3
≡ Une démarche durable en évolution perpétuelle	4
La maison d'hôtes	4
≡ Chez nous comme chez vous	4
≡ Les chambres	5
≡ Du chauffage ?	5
Réserver son séjour	6
≡ A avoir à l'esprit avant de réserver	6
≡ Ce que comprend un séjour ressourçant de 3 jours et 2 nuits en tout inclus	6
≡ Les tarifs TTC des séjours 3 jours - 2 nuits	7
≡ Moyens de paiement acceptés	7
Organiser son séjour	8
≡ Découverte, bien-être, simplicité et qualité	8
≡ Comment rallier Quéménès ?	8
Une réservation de ticket de bateau vers Molène à anticiper	8
Garer sa voiture	8
≡ Que mettre dans son bagage ?	9
Les incontournables pour un bon séjour sur Quéménès	10
Conseils complémentaires pour gagner du temps et rester au sec jusqu'à Quéménès	10
≡ Météo	10
≡ Wifi et téléphone	10
Conditions Générales de Vente	11

☰ Quéménès en quelques chiffres

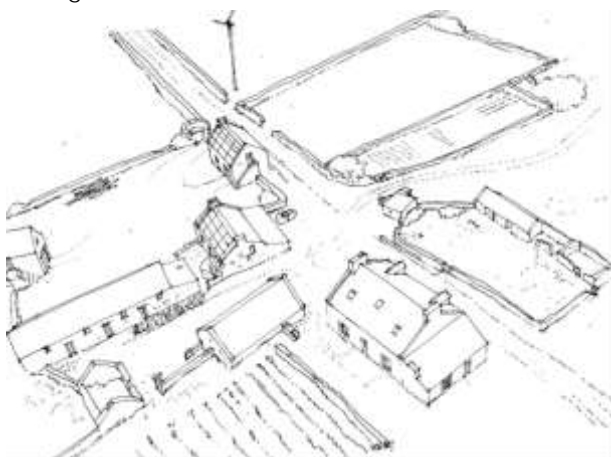


Crédit 1|Frédéric LARREY - Conservatoire du Littoral

- Île du 29 (Finistère)
- A 9 km du port du Conquet
- 30 hectares
- 1,3 km de long, 300 m de large
- Au Conservatoire du littoral depuis 2003
- 2 habitants
- Une 12^{aine} de poules
- Une 30^{aine} de moutons Landes de Bretagne

☰ Vivre autrement l'accès à l'énergie et sa consommation

L'île de Quéménès a été réhabilitée en 2006 dans un objectif d'autonomie optimale en eau et en énergies.



Crédit 2| Veig

L'électricité est produite grâce à 52 m² de panneaux photovoltaïques, exposés plein sud, d'une puissance totale de 6 kW. Une éolienne, d'une puissance de 2,5 kW pour une hauteur de 9 m, est également raccordée au réseau de l'île. L'électricité alors produite est stockée dans 24 batteries au plomb de 2 volts chacune.

L'eau provient majoritairement des toitures de trois bâtiments. Elle transite par les citernes de stockage pour ensuite passer par la station de filtrage avant de rejoindre le circuit

d'alimentation des maisons. Les eaux usées sont alors traitées par un système de phytoépuration.

Et parce qu'une eau buvable est trop précieuse sur Quéménès (et ailleurs) pour passer dans une chasse d'eau... les toilettes (intérieures et extérieures) y sont sèches et parfumées à la sciure de bois !

Sur Quéménès, **l'attention et l'implication de tous sont requises pour préserver et économiser** les ressources. L'engagement de chaque hôte est essentiel pour lui permettre de passer un agréable séjour et préserver le niveau de confort des futurs visiteurs, afin qu'ils puissent vivre, à leur tour, une expérience tout aussi agréable.

≡ Une démarche durable en évolution perpétuelle

Sans atteindre la perfection, **nous essayons autant que possible de mettre en œuvre sur Quéménès quelques pratiques de préservation et d'économie des ressources** comme :

- la limitation et le tri des déchets, notamment en recherchant des produits avec moins **d'emballage et/ou en grand conditionnement**, en limitant le gaspillage alimentaire, en nourrissant la basse-cour à partir des déchets de table et en compostant le reste des déchets organiques issus des activités **de l'exploitation** ;
- **l'optimisation de la ressource en eau** en utilisant des toilettes sèches, en installant des réducteurs de débits sur tous les **robinets ainsi qu'un sablier de douche de 5 minutes, en mettant à disposition des hôtes un seau dans la salle d'eau pour permettre à chacun d'y récupérer l'eau froide du début de douche**, en préconisant le passage au lave-vaisselle de toute pièce de vaisselle sale sans rinçage préalable, en développant potentiellement la récupération des eaux de pluie **sur d'autres bâtiments à moyen terme pour abreuver le bétail** ;
- **l'optimisation de la ressource électrique** en utilisant des équipements électriques haute performance et des ampoules LED ou basse consommation ;
- la préservation de la qualité de l'air en **privilégiant les déplacements doux sur l'île** ;
- la préservation de la qualité de l'eau et de la santé des Hommes en utilisant, autant que possible, **des produits d'entretien et d'hygiène biodégradables certifiés Ecocert ou Ecolabel**.

LA MAISON D'HOTES

≡ Chez nous comme chez vous



La maison d'hôtes compte 3 chambres pouvant **accueillir jusqu'à 10 personnes** simultanément.

Les repas sont alors à Quéménès l'occasion de partager des moments de convivialité autour de la table familiale dans le séjour-salle à manger. Vous pourrez également vous détendre et instruire dans cette pièce, au coin du feu, avec les nombreux livres et jeux de société mis à votre disposition.

Les toilettes sèches sont situées au rez-de-chaussée. **La salle de douche quant à elle est située à l'étage. Elle comporte un lavabo ainsi qu'une douche.**

Ces trois pièces sont communes aux trois chambres.

≡ Les chambres

Les Pierres Noires - Située au rez-de-chaussée, la chambre des Pierres Noires offre une vue plein sud donnant sur le phare homonyme.



Vous pourrez séjourner seul.e ou à deux, et même accompagné.e.s de bébé, dans l'atmosphère intimiste de cette chambre équipée d'un grand lit double (160x200) - possibilité d'ajouter un lit bébé.

Trielen - A l'étage, les tonalités de la chambre de Triélen vous transporteront entre le gris des galets et le beige du sable des plages de l'archipel.

Cette chambre peut accueillir jusqu'à quatre adultes, étant éventuellement accompagnés de



bébé - possibilité d'ajouter un lit bébé. Elle est équipée d'un grand lit double (160x200) et de deux lits jumeaux (80x190) qui sont utilisables en banquettes s'ils ne sont pas occupés.

Litiri - Dans la chambre du Litiri, située à l'étage, c'est le glaz qui est à l'honneur.

Cette chambre peut accueillir jusqu'à quatre adultes, étant éventuellement accompagnés de



bébé - possibilité d'ajouter un lit bébé. Elle est équipée d'un grand lit double (160x200) et de deux lits jumeaux (80x190) qui sont utilisables en banquettes s'ils ne sont pas occupés.

≡ Du chauffage ?

Il n'y a pas de chauffage dans les chambres de la maison d'hôtes, il n'y a **qu'un poêle, ainsi qu'une** cheminée, dans le séjour-salle à manger. La température dans les chambres peut être inférieure à 15°C **au printemps et à l'automne**, nous mettons alors à votre disposition couvertures et bouillottes pour la nuit.

≡ A avoir à l'esprit avant de réserver

- Forme physique : **pas besoin d'être un athlète pour venir à Quéménès, mais sachez** que la cale est située à environ 200 mètres de la Ferme à pied et si vous embarquez ou débarquez à marée basse, il vous faudra également marcher avec votre bagage dans les rochers.
- La liberté, **la tranquillité, le luxe de l'ennui** : sur Quéménès, vous êtes libres de faire ce **qu'il vous plaît - en respectant la faune, la flore et l'île bien sûr**. Nous serons à vos côtés au moment des repas et lors de la visite guidée mais **n'avons pas encore la possibilité de pouvoir vous accompagner dans d'autres activités. Il n'y a par ailleurs pas de magasin, ni de distributeur automatique... de la nature, rien que de la nature !**
- La météo : **elle n'est pas toujours celle que l'on attend... et la pluie n'est pas un motif d'annulation de séjour !**
- Certains resteront à la maison : compte tenu de la biodiversité présente sur Quéménès, **nos amis les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à débarquer sur l'île.**
- **Attention aux œufs** : entre le 1^{er} avril et le 31 juillet, beaucoup d'oiseaux viennent nicher sur l'île. En choisissant de venir à cette période, vous vous engagez à suivre les recommandations qui vous seront faites pour faciliter la nidification, et à respecter les zones qui seront classées sensibles. A titre informatif, la partie la plus sensible se situe **en haut de plage. La circulation sur l'île en elle-même ne pose pas de souci.**
 - **L'accès, la circulation et le stationnement sur les plages et les grèves seront limités** car ils provoquent à la fois un risque de piétinement des nids et de dérangement des parents facilitant la prédation.

≡ Ce que comprend un séjour ressourçant de 3 jours et 2 nuits en tout inclus

- Le transport Molène-Quéménès, Quéménès-Molène
- La location de la chambre pour 2 nuits avec taxe de séjour
- La fourniture du linge de lit - **drap housse, housse de couette, taies d'oreillers et taie de traversin** -, du linge de toilette - **1 drap de douche, 2 serviettes de toilette et 2 gants de toilette par personne, 1 tapis de bain par chambre** - ainsi que du shampoing et du gel douche
- La pension complète - **2 petits-déjeuners, 3 déjeuners et 2 dîners** - avec boissons de base offertes (eau, sirops, vin à table)
- La visite guidée de la Ferme
- Le prêt de matériel de découverte - **paire de jumelles, cannes à pêche, documentation...** - et de détente - **livres, jeux de société...**
- Le cas échéant, le prêt de matériel pour enfants - **lit, chaise haute, poussette, jeux...**

Le prix de votre séjour est déterminé en fonction de la chambre – *Pierres Noires, Litiri ou Triélen* - et du nombre de personnes - *adulte.s et éventuel.s enfant.s jusqu'à 10 ans inclus*.

Pour vérifier la disponibilité de la ou des chambre.s qui vous intéresse.nt et les réserver, rendez-vous sur le site www.quemenes.bzh, rubrique « Pré-réservation en ligne ».

Pour toute réservation simultanée des trois chambres, merci de nous contacter pour **l'application de la tarification appropriée.**

≡ Les tarifs TTC des séjours 3 jours - 2 nuits

Les séjours sont possibles du lundi matin au mercredi après-midi et du vendredi matin au dimanche après-midi (*dans le tableau ci-dessous lire ad. pour adulte et enf. pour enfant jusqu'à 10 ans*).

	1 ad.	1 ad. + 1 enf.	1 ad. + 2 enf.	1 ad. + 3 enf.	2 ad.	2 ad. + 1 enf.	2 ad. + 2 enf.	3 ad.	3 ad. + 1 enf.	4 ad.
Chambre du Litiri & Chambre de Trielen	460	555	600	685	640	600	770	770	855	940
Chambre des Pierres Noires	390	475	-	-	560	-	-	-	-	-

Lorsque les disponibilités le permettent, il vous est également possible

- De réserver **l'intégralité des chambres**, quel que soit le nombre de personnes à venir dans la limite de 10. **Dans ce cas vous bénéficiez d'un tarif remisé. La location complète revient alors à 2300 € TTC – soit environ 76 € TTC par jour et par personne.**
- De **réserver deux séjours d'affilée** du vendredi au mercredi. Dans ce cas, les repas et la nuitée-petit-déjeuner du dimanche soir vous sont offerts.

≡ Moyens de paiement acceptés

Un acompte de 30% du montant total du séjour doit être réglé dès la réservation soit par carte bancaire, par virement ou par chèque. Le solde du séjour, incluant les éventuels achats en plus, est à régler avant le départ de l'île. Le règlement du solde peut se faire par chèque, par carte bancaire, en espèces ou en chèques vacances.

ORGANISER SON SEJOUR

≡ Découverte, bien-être, simplicité et qualité

Tout le monde ne vous croirait pas, mais à Quéménès, bien qu'il n'y ait pas de multiplexe, ni de galerie commerciale, il y a beaucoup de choses à faire ! En voici quelques exemples (la liste est non exhaustive bien sûr...) : se promener, **observer l'environnement exceptionnel de l'île**, lire, **vivre pleinement l'instant présent les cinq sens en éveil**, pêcher, dessiner, peindre, se ressourcer, se reposer, se baigner, méditer, **savourer l'ennui...**

Si vous le souhaitez, et en fonction de leurs disponibilités, il vous est également possible de faire appel aux prestataires qui proposent des excursions en bateau et sorties **pêche dans l'archipel** de Molène. Vous retrouverez leurs noms et coordonnées dans la rubrique « Nos partenaires » sur le www.quemenes.bzh.

≡ Comment rallier Quéménès ?

UNE RESERVATION DE TICKET DE BATEAU VERS MOLENE A ANTICIPER

Il vous faut, tout d'abord, rejoindre le port de Brest ou celui du Conquet, desquels partent les navettes régulières de la Compagnie maritime Penn ar Bed qui vous permettront de rejoindre Molène, notre premier point de rendez-vous.

Pensez à réserver à l'avance vos billets de bateau pour ce trajet entre le continent et Molène auprès de la Compagnie au 02 98 80 80 80 ou directement sur leur site internet au www.pennarbed.fr.

En général, un départ quotidien pour Molène est proposé tous les matins à 8h20, du port de commerce de Brest - *2h de traversée au total*. Ce même bateau fait escale au port du Conquet et le quitte à 9h45 - *il reste alors 45 minutes de traversée jusqu'à Molène*.

Pour plus de commodité, **l'idéal est de dormir la veille dans votre ville de départ ou à proximité, voire même sur Molène. Sachez qu'il y a des hébergements qui peuvent vous proposer de garder votre voiture sur le continent.** Autrement, le jour J, arrivez au moins 45 minutes avant le départ du bateau pour vous laisser le temps de vous garer en toute tranquillité et pourquoi pas prendre **un café avant l'embarquement !**

Le jour J nous vous recommandons, autant que possible, à ne pas mettre vos bagages en **containeur sur le bateau de la Penn ar Bed. Cela vous permettra d'optimiser votre temps une fois arrivés sur Molène pour pouvoir rejoindre le bateau-taxi, et donc Quéménès, au plus vite !**

Pour le retour, le bateau en direction du Conquet et de Brest quitte en général Molène entre 17h et 17h30 (parfois 18h30 en basse saison).

GARER SA VOITURE

Pour le parking nous vous conseillons de vous informer en amont de votre séjour. Vous trouverez **une base de renseignements dans la rubrique parking de l'onglet Molène sur le site de la [Compagnie maritime](http://www.pennarbed.fr).**

Si vous partez de Brest, vous pouvez contacter l'office de tourisme Brest Métropole au 02 98 44 24 96.

Si vous partez du Conquet - où la ville est en zone bleue limitée à 2 heures, plusieurs parkings **privés surveillés existent et vous proposent un service de navette jusqu'au port** - vous pouvez contacter l'**office de tourisme Iroise Bretagne au 02 98 89 69 46 pour plus d'informations.**

Une fois arrivé.e à Molène nous nous occupons de tout ! – *mais n'oubliez pas de descendre du bateau, sinon vous repartirez pour Ouessant !*

Nous vous invitons à rejoindre Fred qui vous transportera alors en bateau-**taxi jusqu'à Quéménès**. Pour cela, vous pourrez le retrouver sur son semi-rigide qui vous attendra au pied **de l'escalier au milieu du quai de la Penn ar Bed.**

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que venir à Quéménès vous demande une certaine capacité physique. En effet, il est nécessaire de pouvoir monter sur le semi-rigide -*cela nécessite de savoir poser le pied sur un boudin pour monter dans le bateau, d'enjamber un boudin pour pouvoir descendre du bateau si vous arrivez à marée basse sur Quéménès...* Par **ailleurs, ce trajet entre Molène et Quéménès, qui dure un peu moins d'une demi-heure**, peut être agité, même à la belle saison, en raison du vent et du courant. Ce type de traversée est donc déconseillé aux femmes enceintes, aux personnes ayant des problèmes de dos ou encore aux personnes ayant subi une intervention chirurgicale récente.

≡ Que mettre dans son bagage ?

Chacun doit pouvoir porter son bagage - **merci de n'en prendre qu'un par personne** -, **notamment à marée basse lorsqu'il est nécessaire de marcher dans les rochers pour rallier Quéménès**, donc choisissez-le et remplissez-le en fonction !

Vous allez séjourner dans une ferme, alors préférez des vêtements pratiques, résistants et qui ne craignent pas grand-chose.

LES INCONTOURNABLES POUR UN BON SEJOUR SUR QUEMENES

- La crème solaire, les lunettes et de quoi vous couvrir la tête car les coups de soleil arrivent vite en bord de mer !
- **De quoi vous protéger de l'eau et du vent** : une veste bien imperméable et coupe-vent, voire un pantalon de pluie si vous en avez un ou un poncho qui vous couvre bien
- Une tenue chaude complète et de quoi vous changer si vous êtes mouillé.e
- Une tenue plus légère pour pouvoir profiter des rayons du soleil
- Une tenue de nuit
- Des chaussures confortables, voire qui vous maintiennent la cheville, pour pouvoir **gambader sur l'île** - *des chaussures de randonnée par exemple*
- **Des chaussons pour les moments cosy que vous passerez dans la maison d'hôtes**
- Des bottes en caoutchouc pour garder les pieds au sec en toute occasion ou des sandales en plastiques si vous préférez. Comme si vous arrivez sur Quéménès à marée basse par **exemple, la cale n'est pas accessible avec le bateau, il vous faudra alors débarquer sur la plage et marcher dans les rochers, où il peut rester de l'eau**, avec votre valise.

Nous nous occupons pour vous du linge de lit, du linge de toilette ainsi que du gel douche et du shampoing !

Puis, si vous le souhaitez, vos incontournables détente qui ne prennent pas trop de place : livres, **matériel de dessin, de peinture...**

CONSEILS COMPLEMENTAIRES POUR GAGNER DU TEMPS ET RESTER AU SEC JUSQU'A QUEMENES

Préférez plutôt une valise ou un sac qui ferme, de façon à ce que vos affaires puissent être protégées pendant le trajet.

Même par beau temps, rangez vos bottes/sandales caoutchouc et vos vêtements de **pluie/poncho de façon à ce qu'ils vous soient facilement accessibles. L'idéal est que vous puissiez les enfiler vers la fin du trajet jusqu'à Molène de façon ce que vous puissiez embarquer sur le bateau taxi en étant déjà équipés !** Vous n'en arriverez que plus vite (et sec) sur Quéménès !

≡ Météo

Les prévisions météorologiques nous permettent aujourd'hui d'avoir une idée assez précise du temps environ 48 heures à l'avance. Si jamais les conditions de mer prévues ne permettent pas de vous transporter depuis et vers Molène en toute sécurité, nous vous préviendrons au plus tôt via le numéro de téléphone fourni lors de la réservation – *pour cela merci de veiller à être joignable dans les 48 heures qui précèdent votre départ*. Dans le cas où le séjour ne s'avère vraiment pas possible, nous vous remboursons l'acompte versé.

Rappel : **la pluie n'est pas un motif d'annulation de séjour.**

≡ Wifi et téléphone

Il n'y a pas d'accès Wifi à la ferme. Le téléphone et internet par la 4G fonctionnent sur la plupart des réseaux.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ferme de l'île de Quéménès – Séjour en chambres et tables d'hôtes à la ferme

Article 1 - **Conditions d'accueil**

Les clients sont accueillis en chambres et tables d'hôtes dans l'exploitation agricole « Ferme de l'île de Quéménès" pour des séjours de 3 jours et 2 nuits, sauf mention contraire. Seuls l'hébergement et la restauration sont assurés par l'exploitant qui s'engage à assurer lui-même l'accueil des hôtes et la visite guidée de la Ferme. Aucune activité n'est organisée par l'exploitant.

Article 2 - Durée du séjour

Le client, signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux, sauf sur proposition explicite de l'exploitant.

Article 3 – Conclusion du contrat

La réservation est effectuée par l'une des personnes participant au séjour. Elle est réputée **validée dès lors que l'exploitant a reçu** un acompte de 30% du montant total du séjour (incluant obligatoirement la location de la/des chambre.s, le transport Molène-Quéménès aller-retour et les services sur place). Cet acompte est payable par téléphone par transaction sécurisée en carte bancaire, par virement ou encore par chèque, dans un délai de 7 jours suivant la réservation en ligne.

Les acomptes sont encaissés à réception. **Le client dispose d'un délai de rétraction de 7 jours à compter du règlement de l'acompte.**

Article 4 - Annulation

a. Par le client

En acceptant le présent contrat, **le client s'engage à séjourner sur l'île aux dates indiquées.** Il accepte le fait **qu'aucun changement de date** de séjour ne sera possible. Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'exploitant, par voie électronique avec accusé de réception ou par recommandé avec accusé de réception.

En cas d'annulation par le client 3 semaines ou plus avant la date de début de séjour, l'exploitant rembourse au client l'intégralité de son acompte. Si l'annulation survient dans les 3 semaines qui précèdent le séjour, l'acompte versé reste acquis par l'exploitant, quelle que soit la raison de l'annulation.

En cas de séjour écourté par le client, le prix correspondant au séjour reste intégralement redevable à l'exploitant.

b. **Par l'exploitant**

En cas d'annulation par l'exploitant, celui-ci s'engage à en informer le client le plus rapidement possible par téléphone - *sur le numéro de téléphone, de préférence portable, indiqué par le client lors de la réservation* - et par voie électronique avec accusé de réception - *sur l'adresse e-mail indiquée par le client lors de la réservation*. Dans le cas **d'une annulation** de séjour liée aux conditions de mer et météorologiques **l'exploitant informe le client** au plus tôt 48 heures avant le début du séjour.

Dans le cas d'une réservation unique d'une chambre de la maison d'hôtes pour une personne, l'exploitant se réserve le droit d'annuler le séjour en informant le client le plus rapidement possible par téléphone - *sur le numéro de téléphone, de préférence portable, indiqué par le client lors de la réservation* - et par voie électronique avec accusé de réception - *sur l'adresse e-mail indiquée par le client lors de la réservation*.

En cas d'annulation par l'exploitant, ce dernier reverse au client la totalité de l'acompte **qu'il a** versé, le cas échéant, en mettant fin au présent contrat.

Article 5 - Heure d'arrivée

Le client s'engage à se présenter le jour précisé et à l'heure qui lui sera indiquée au port de Molène, ou directement sur l'île s'il vient par ses propres moyens.

Article 6 – Transport

Le client est informé du fait que le **trajet entre Molène et Quéménès, qui dure un peu moins d'une demi-heure**, peut être agité, même à la belle saison, en raison du vent et du courant. Ce type de traversée est donc déconseillé aux femmes enceintes, aux personnes ayant des problèmes de dos et aux personnes ayant subi une intervention chirurgicale récente.

Article 7 - **Capacité d'accueil**

Le présent contrat de réservation est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients à se présenter pour une réservation **dépasse ce nombre, l'exploitant est en mesure** de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture du contrat à l'initiative de l'exploitant.

Article 8 - Bon cadeau

Sur demande auprès de l'exploitant, celui-ci peut émettre un bon cadeau pour un séjour. Un bon cadeau est émis pour une catégorie de chambre (rez-de-chaussée - *Pierres Noires* - ou étage - *Litiri ou Triélen*) et un nombre de personnes (adulte et enfant).

L'achat d'un bon cadeau est soumis aux mêmes conditions générales de ventes que les réservations classiques, **à l'exception** près que la conclusion du contrat est effective après

règlement de l'intégralité du montant du séjour - *par téléphone par transaction sécurisée en carte bancaire, par virement ou encore par chèque* - dans un délai de 7 jours suivant la demande. **L'exploitant émet alors un code** cadeau valable pour les conditions demandées et remet au client, par voie numérique, une carte de réservation reprenant les caractéristiques du bon cadeau et la procédure de réservation.

Le titulaire du bon cadeau réserve son séjour en utilisant son code, tel que stipulé sur le carton de réservation qui lui a été remis. Il peut procéder à la réservation directement en ligne sur le www.quemenes.bzh ou contacter l'exploitant par e-mail ou téléphone pour convenir des dates de séjour qui lui conviennent.

Aucune garantie de disponibilité n'est assurée. La réservation est validée par l'exploitant en fonction des disponibilités ainsi que de la valeur du bon cadeau et des éventuelles modifications demandées. Ainsi, si le titulaire du bon cadeau souhaite augmenter le nombre de personnes à séjourner ou encore être hébergé dans une des chambres de l'étage alors que son bon est valable pour la chambre du rez-de-chaussée, l'exploitant lui facturera le surcoût lié. Dans un ou des cas inverses, aucun remboursement ne sera effectué par l'exploitant.

Les bons cadeaux ne sont ni repris ni remboursés. Ils sont valables pour la saison durant laquelle ils sont émis et la suivante. Au-delà de ce délai, ils perdent toute validité.

Article 9 - Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès de l'exploitant qui la reverse ensuite au trésor public. Cette taxe est incluse dans le tarif de la chambre.

Article 10 - Règlement du solde du séjour

Le solde du séjour, incluant les éventuels achats en plus, est à régler avant le départ de l'île. Il peut se faire par chèque, par carte bancaire, en espèces et/ou en chèques vacances.

Article 11 – Utilisation et respect des lieux

Le client doit respecter le caractère paisible de l'île, sa faune et sa flore ainsi que la propreté des lieux. Il s'engage à suivre les recommandations de l'exploitant quant à la préservation du patrimoine naturel de l'île.

Article 12 - Savoir vivre

La salle à manger, la cuisine, la salle de bain et les toilettes sont communes aux trois chambres de la maison d'hôtes. Chaque client s'engage à maintenir ces lieux propres et accessibles à chacun, ainsi qu'à respecter la tranquillité des lieux, l'insonorisation du bâtiment étant celle d'une maison. Chaque client s'attache par ailleurs à être aimable, poli et à séjourner dans le respect des uns et des autres.

Le client s'engage à rendre la/les chambre.s louée.s en bon état.

Les mineurs en séjour sont sous l'unique responsabilité de leur.s parent.s et/ou responsable.s.

L'ensemble de la maison d'hôtes est non-fumeur. Les fumeurs veilleront à ne pas incommoder les autres hôtes et à se débarrasser de leurs mégots dans des poubelles.

Article 13 - **Responsabilité de l'exploitant**

L'exploitant pourra indiquer un certain nombre de lieux à voir, ou d'endroits où il est possible de pratiquer la pêche ou la baignade. En aucun cas il ne pourra être tenu responsable d'accidents survenant en ces lieux et dans tout autre endroit de l'île. Les mineurs restent en tous les cas sous la responsabilité de leur.s parent.s et/ou responsable.s.

Si un client souhaite participer aux activités de la ferme à sa demande, de manière bénévole et **volontaire à titre privé, il s'engage à être titulaire des assurances nécessaires afin de se couvrir,** ainsi que la Ferme, en cas d'accident et de blessures lors de ces activités. Il reconnaît qu'en aucun cas cette activité ne peut être reconnue comme un travail et ne peut donner droit à des rémunérations en argent ou en nature. Cette participation n'a aucune obligation de rentabilité et **n'implique aucun lien de subordination avec l'exploitant.**

Article 14 - Animaux de compagnie

Compte tenu de la faune sauvage présente sur Quéménès, les hôtes ne sont pas autorisés à amener leurs animaux de compagnie en séjour **sur l'île.**

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de séjour et m'engage à les respecter, et à les faire respecter aux personnes **m'accompagnant, dès lors que je procède à une réservation.**